



Syndicat des Privés d'Emploi
et Précaires- CGT / 69

pepsy.cg69@wanadoo.fr

http://cgtp69.free.fr

Permanences :

Le jeudi de 11h00 à 17h00

à l'Union Locale CGT 1,2,4 arrond.,

31 rue Quivogne, 69002 Lyon

Tél. : 04 78 42 34 04.

Droit Au Logement - CGT

**Quand la légalité est illégitime
il est légitime d'être dans l'illégalité...**

Appel du syndicat des Privés d'Emploi & Précaires CGT 69

La question du droit au logement, revient avec encore plus de force sur le devant de la scène ces temps-ci et c'est heureux.

L'action menée par " Les Enfants de Don Quichotte " ne peut que conforter ceux et celles qui se battent et essaient de se faire entendre quotidiennement pour le respect de ce droit bafoué.

Si l'annonce de la possible mise en place d'un droit au logement opposable peut constituer un pas en avant appréciable pour ceux qui sont engagés dans la lutte y compris juridique, cela ne répond pas à l'urgence.

Hébergements saturés et parfois indignes, appartements laissés vides encourageant **la spéculation**, constructions neuves réservées aux hauts revenus, **taudis hors de prix** loués par des marchands de sommeil sans scrupule qui profitent de la situation, **travailleurs sociaux bafoués dans leur métier** même parce que réduits à l'impuissance, **familles condamnées à l'indignité** de situations dont elles ne sont en rien responsables,... quand ce n'est pas **le froid qui tue...**

Dans nombre de grandes villes le nombre d'appartements vides se chiffre par dizaines de milliers alors que les pouvoirs publics se refusent aux réquisitions que la loi a prévu et que la simple humanité commanderait...

C'est dans ce cadre que le syndicat chômeurs du Rhône a réquisitionné 5 appartements pour 5 familles dans une situation intolérable. Ne pas le faire aurait d'ailleurs constitué, pour certaines d'entre elles, une non assistance à personne en danger.

Ces 5 réquisitions s'ajoutent à la liste de réquisitions, qui non seulement ont permis qu'autant de familles aient un toit, mais aussi mis parfois en échec des projets spéculatifs ou de destruction de logements sociaux sans contrepartie de construction équivalente. Nous pensons que ce type d'actions doit s'étendre et se multiplier.

Aussi pour faire avancer ensemble ce droit au logement, dans l'attente d'une vraie réforme revenant à une réelle aide à la pierre sous l'égide du **service public** qui seule pourra répondre au besoin de logements sociaux, nous lançons un appel :

- Dans notre département exigeons des élus et du préfet qu'ils assument leurs responsabilités !
- En l'absence de réponse à l'urgence, prenons nos responsabilités d'acteurs de solidarité : réquisitionnons nous-mêmes les appartements laissés vides !
- Il y a des périodes de l'histoire où la nécessaire insurrection des consciences ne peut suffire si elle ne se traduit pas en actes... Pour ce qui nous concerne nous continuerons à nous y employer...



Dessin d'un enfant de 5 ans

Dans l'esprit de l'enfant la maison
est un besoin fondamental...
Donc, dans l'esprit des hommes !

Qu'en est-t-il en réalité ???

**MANIFESTATION UNITAIRE
POUR LE DROIT AU LOGEMENT**
mardi 6 février 2007 - 18H place BELLECOUR
en direction de la Préfecture

QUELLES SONT CES LOIS QUI PERMETTENT DE JETER UNE PERSONNE À LA RUE?

Nos propositions pour une politique sociale du logement

CONTRE LES EXPULSIONS:

Nous proposons de faire monter la proposition du droit opposable au logement. Toute personne, frappée par les aléas de la vie (chômage, maladie...) doit pouvoir rester dans son logement. Dans tous les cas, aucune expulsion ne doit être autorisée sans relogement décent adéquat. Nous exigeons aussi une véritable loi pour interdire les ventes à la "découpe".

LIMITER LES HAUSSES DE LOYER:

A terme, notre objectif est de limiter à 20% le taux d'effort des ménages pour ce droit fondamental. Dans l'immédiat, les hausses de loyers dans le secteur privé comme dans le secteur social doivent être plafonnées au taux officiel de l'inflation, gelées dans le parc privé en Région.

COMBATTRE LA SPÉCULATION, NE PAS L'ENCOURAGER!

La politique de vente de terrains publics aux promoteurs est inadmissible, elle doit cesser. Les autorités doivent faire usage de leur droit de préemption pour développer du logement social.

Surtout, il doit être mis fin au scandale du dispositif "de Robien" d'aide fiscale qui subventionne aux frais de la collectivité les constructions privées, pour des logements auxquels 70% des Français n'ont pas accès.

DÉVELOPPER LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX (RÉELLEMENT SOCIAUX)

C'est une priorité. Le rythme de construction doit passer de 55.000 par an à 120.000 logements.

- Mettons fin à la politique d'autofinancement par vente de logements des offices et sociétés HLM, aux démolitions au nom du "renouvellement urbain", qui en fait chassent les "pauvres". Exigeons les mesures permettant de maintenir le "parc social de fait".

- Les lois de 48 doivent être pérennisées.
- Il est également inadmissible que les grandes entreprises publiques (SNCF, Poste, EDF, HCL) mais aussi le Diocèse de Lyon par exemple, fassent basculer des milliers de logements de leur patrimoine vers les loyers du marché ou utilisent la vacance pour faire monter les prix du marché.

LES FINANCEMENTS EXISTENT SI LES GOUVERNEMENTS CESSENT DE LES DÉTOURNER.

- Rétablissons le budget du logement à 2% du budget de l'Etat.

- Arrêtons le gâchis de la loi de Robien.

- Renforçons la collecte du livret A par La Poste (dont il faut défendre la vocation

publique et sociale des services financiers) et les Caisses d'épargne, argent destiné à des prêts de longue durée

à faible intérêt pour les offices HLM.

- Mettons fin au détournement d'une partie de ces sommes vers la finance.

- Arrêtons pareillement le détournement du 1% du logement (en fait 0,45%) décidé par les gouvernements successifs pour financer des opérations de "renouvellement urbain" qui n'ont rien à voir avec le logement des salariés, raison d'être du 1 %.

Nous demandons la création d'un service public national du logement et de l'habitat coordonnant l'action des organismes publics de construction, des financeurs publics et mettant en place une structure nationale de construction.

SCANDALEUX :

Avec le dispositif de Robien (qui a considérablement aggravé la Loi Besson) : La collectivité subventionne davantage la construction d'un logement locatif privé destiné au marché spéculatif que la construction d'un logement social : **IL FAUT ABROGER LA LOI DE ROBIEN !**

Etes-vous au courant ?

Association :

"Droit à l'énergie - STOP aux coupures /69"

Vous venez de subir une diminution ou une interruption de fourniture d'énergies (eau, gaz ou électricité) pour un défaut de règlement.

Nous vous proposons de contacter notre association de toute urgence pour trouver ensemble une solution à cette situation difficile pour vous et votre famille.

Vous pouvez nous joindre à tout moment

au : **06 26 03 39 09.**

Ne restez pas isolé, nous attendons votre appel.

Site national : <http://stopauxcoupures.free.fr/>

ou contacter le syndicat PEP - CGT